

# CR CTA conjoint – 17 décembre 2020

## Présentiel + Visioconférence – 16h30

---



### Déclaration liminaire CTA conjoints 17 décembre 2020

Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration, chers collègues et camarades,

La fusion de certains services de la Jeunesse et des Sports au sein de notre grande académie d'Occitanie est un défi en soi sur de nombreux plans : administratifs, juridiques, financiers, immobiliers, statutaire, etc. . Les différents impacts pour chacun des agents concernés, un à un, est si complexe qu'il est difficile de devoir les traiter dans un temps si court. Non seulement car la précipitation nuit à un dialogue social de qualité mais également car chaque décision prise sur un des plans précités affecte individuellement chaque agent qui est désormais accueilli dans notre Ministère.

Pour le Sgen-CFDT, le calendrier précipité est difficilement soutenable. Notre rôle est de défendre les personnels. De nombreuses questions relatives aux conditions d'accueil des agents transférés au sein de notre rectorat restent en suspens et n'ont pas reçues de réponses claires ni définitives.

Des problèmes d'organisation, se répercutant sur le quotidien de nos collègues vont inévitablement surgir alors que nous travaillons tous de plus en plus dans l'urgence ce qui nuit clairement à notre capacité d'anticiper les écueils éventuels.

Pour ces raisons, le Sgen-CFDT émet un avis plus que réservé et votera contre le projet soumis concernant la DRAJES.

De manière plus générale, nous souhaitons attirer votre attention sur les éléments nécessaires à un dialogue social de qualité, y compris en période sanitaire complexe. La transmission très tardive des documents avant les GT ne permet pas le travail nécessaire de préparation.

La transmission des convocations en instance doit être faite dans un délai permettant de se libérer de son activité professionnelle. 10 jours semblerait être un délai supportable.

La visio conférence permet de tenir nos instances, en respectant les contraintes sanitaires, mais demande que les outils soient adaptés. Chacun et chacune doit pouvoir demander la parole de manière fluide. Par exemple, le recours à un tchat, suivi par un personnel, pourrait permettre à chacun et à chacune de s'exprimer au moment opportun.

Des pauses visuelles sont à prévoir dans l'ordre du jour.

Nous demandons pour la réunion en formation conjointe de nos deux CTA la mise en place d'une charte de fonctionnement, un règlement intérieur étant difficilement envisageable sur une instance informelle.

En vous remerciant pour votre écoute, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à l'attachement pour notre service public d'éducation.

Fabian BERGÈS et Nadine BIELLE,  
Élus Sgen-CFDT Midi-Pyrénées au CTA.

# CR CTA conjoint – 17 décembre 2020

## Présentiel + Visioconférence – 16h30

---

### Les votes :

**VOTE DES ARRETES POUR LES 5 SERVICES REGIONAUX :**

POUR :	Unsa ->3 (CTA Toulouse)	Unsa ->3(CTA Montpellier)
CONTRE :	FSU+FO -> 6 (CTA Toulouse)	FSU+FO+SNALC->7 (CTA Montpellier)
ABTSENTION :	Sgen-CFDT -> 1(CTA Toulouse)	0 (CTA Montpellier)

**VOTE DES ARRETES POUR LA DRAJES :**

POUR :	Unsa ->3 (CTA Toulouse)	Unsa ->3(CTA Montpellier)
CONTRE :	SGEN+FO -> 2 (CTA Toulouse)	FO+SNLAC->2 (CTA Montpellier)
ABTSENTION :	FSU -> 5(CTA Toulouse)	FSU ->5 (CTA Montpellier)

**VOTE DE L'ARRETE POUR LA DRA-RI :**

POUR :	Sgen-CFDT ->1 (CTA Toulouse)	0 (CTA Montpellier)
CONTRE :	FO -> 1 (CTA Toulouse)	FO+SNALC ->2 (CTA Montpellier)
ABTSENTION :	FSU+Unsa -> 8(CTA Toulouse)	Unsa+FSU ->8 (CTA Montpellier)

**VOTE DE L'ARRETE DE TRANSFERT DANS LE BOP 214 :**

POUR :	Unsa->3 (CTA Toulouse)	Unsa ->3 (CTA Montpellier)
CONTRE :	FSU+FO-> 6 (CTA Toulouse)	FSU+FO+SNALC-> 7 (CTA Montpellier)
ABTSENTION :	Sgen-CFDT -> 1 (CTA Toulouse)	0 (CTA Montpellier)

Pour toute information relative au CTA, vos représentants Sgen-CFDT sont joignables à [toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr)  
Les représentants Sgen-CFDT sont les représentants de tous les personnels.